



## **Communiqué FSU Mayotte : Grève le 22 février**

A des degrés divers, tous les établissements (écoles, collèges et lycées) sont atteints par des phénomènes de violence. Leur point commun : le sureffectif !

Les événements récents au lycée de Kahani comme à Tsararano ont été précédés de débordements de violence. On peut se demander pourquoi les interventions ont tellement tardé. D'autant qu'à chaque explosion de violence, la FSU Mayotte a demandé des enquêtes associant le comité hygiène, sécurité et conditions de travail académique (CHSCTA).

En tout état de cause, l'absence de réponse satisfaisante du vice-rectorat face au droit de retrait des agents, que la FSU a soutenu et soutient sans réserve, pointe clairement sa responsabilité, notamment en terme de dialogue avec leurs représentants et le CHSCT académique, mais aussi en ce qui concerne les mesures prises ; Le seul réflexe de l'administration ayant été de menacer surnoisement de retrait de salaire.

Le département de Mayotte connaît une évolution des effectifs scolaires sans comparaison avec les académies métropolitaines ou « domiennes » ; en 10 ans, on avoisine un doublement ! Cette évolution n'a pas été anticipée par les autorités de l'état. Aujourd'hui, ce phénomène se conjugue à l'insuffisance des infrastructures existantes et produit des effets de tous ordres dont la violence intolérable à l'intérieur comme à l'extérieur des lycées.

Ce n'est qu'en 2015 que le département a été classé en réseau d'éducation prioritaire (REP). Pire, seuls certains écoles et collèges ont été classés en REP+. Les lycées professionnels, les généraux et technologiques cumulent et concentrent les phénomènes d'échec scolaire augmentés par la politique de gestion des flux et d'économie tous azimuts qui réduit les passages en lycée professionnel et les choix de sections. Malgré cela, ils ne sont toujours pas classés en éducation prioritaire.

Par ailleurs, depuis quelques années, les syndicats de la FSU Mayotte alertent le gouvernement sur la nécessité de maintenir un système d'attractivité pour faire venir des fonctionnaires. Aujourd'hui les titulaires sont en nombre insuffisant. Pourtant, des personnels formés et expérimentés sont indispensables dans ces zones ; seulement 52 % des enseignants sont titulaires dans le second degré. Comment former des effectifs de contractuels en permanente augmentation dans tous les secteurs de l'éducation alors que le nombre de titulaires ne cesse de diminuer ? La FSU Mayotte considère que notre département n'a pas

vocation à n'être qu'un centre de formation. L'attention portée aux élèves exige de faire venir des titulaires en nombre !

De même, les moyens humains rapportés au nombre d'élèves sont très insuffisants. Il n'y a pas assez d'enseignants-es, de personnels de vie scolaire (AED, surveillants), d'assistants-es sociaux, d'infirmiers-es scolaires, de médecins scolaires, de psychologues de l'éducation nationale, d'inspecteurs, de personnels d'encadrement, de personnels administratifs, techniques et ouvriers ... Les élèves du département dans les établissements placés en REP (écoles et collèges) ne bénéficient pas des mêmes conditions d'étude par rapport aux autres REP domiens et métropolitains (26 élèves par classe en collège à Mayotte pour une moyenne de 21 ailleurs dans les autres REP).

Dans un département où la moitié de la population est scolarisable, il est assez incroyable que l'État n'ait pas prévu ces évolutions et planifié en conséquence. La FSU Mayotte demande un plan d'urgence qui permette de construire des établissements en tant que de besoin dans le premier comme le second degré, de sécuriser les établissements, de prendre des mesures de stabilisation et de restaurer l'attractivité pour les agents titulaires de l'État.

S'agissant des mesures de stabilisation, la FSU Mayotte revendique une augmentation de l'indexation à 1,53, une augmentation des contingents à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, une attribution de l'ISG (indemnité de sujétion géographique) aux collègues ayant perçu l'IE (indemnité d'éloignement) dégressive et souhaitant rester à Mayotte et enfin une transformation de la totalité des établissements en REP + avec les moyens afférents.

Concernant l'attractivité, la FSU Mayotte revendique un abaissement de la condition de durée de service nécessaire à l'obtention de l'IFCR (déménagement et billet d'avion) à un an pour faciliter la venue de néo-titulaires, une attribution par agent de l'ISG et non par couple comme c'est le cas actuellement, la mise en place d'une indemnité spécifique, inspirée du décret n°77-1364 du 5 décembre 1977 et enfin un allongement de la durée de versement à 5 ans avec une fraction supplémentaire de 5 mois.

Pour finir, la FSU Mayotte considère que c'est une éducation de qualité dont a besoin la jeunesse de Mayotte, ce qui signifie des transports et des établissements sécurisés, une augmentation du nombre d'internats de manière à limiter les déplacements fréquents, stressants et fatigants imposés aux élèves, la mise en place d'une restauration scolaire généralisée à tous les établissements, la mise en conformité en matière d'hygiène et de sécurité des établissements scolaires du premier comme du second degré. Ces mesures doivent être envisagées en collaboration avec tous les services de l'état impliqués et devraient faire l'objet d'un comité de pilotage associant tous les acteurs (préfecture, gendarmerie, services sociaux, transporteurs, autorités locales, éducation nationale, représentants du personnel).

La FSU Mayotte interviendra au niveau ministériel à Paris par le biais de ses responsables nationaux. Elle travaille également à des communications au niveau de la presse nationale. Une mobilisation locale doit être décidée si nous voulons être entendus. C'est pourquoi la FSU Mayotte dépose un préavis de grève pour **le 22 février 2018**.